

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOULOGNE SUR MER - 6202 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 10/09/2024 - 6903 - 2023 B 00508 - 952 611 077 - A2L
CALORIFUGE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	23052023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A2L CALORIFUGE		30 BOULEVARD FOCH	
SIRET	9 5 2 6 1 1 0 7 7 0 0 0 1 9	62120 AIRE-SUR-LA-LYS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	32 874
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies ☐ Société d'investissement immobilier cotée ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

certifiée conforme le 6/9/24
le Président M. A

H. COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	--	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 04/07/2024	Lieu: AIRE-SUR-LA-LYS
		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	DLL CONSTRUCTIONS
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise : A2L CALORIFUGE

Adresse de l'entreprise 30 BOULEVARD FOCH

62120 AIRE-SUR-LA-LYS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

8

Durée de l'exercice précédent*

0

Numéro SIRET*

9 5 2 6 1 1 0 7 7 0 0 0 1 9

Néant ☐ *

L'ACTIF CIRCULANT A CONSERVER PAR LE DEULAKANI

L'ACTIF CIRCULANT A CONSERVER PAR LE DEULAKANI

L'ACTIF CIRCULANT A CONSERVER PAR LE DEULAKANI

L'ACTIF CIRCULANT A CONSERVER PAR LE DEULAKANI

L'ACTIF CIRCULANT A CONSERVER PAR LE DEULAKANI

				Exercice N clos le	N-1
				13-11-2023	10-00-00
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
		1	2	3	4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 477	25 241
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	193	1 461
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	3 200	
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 670	29 902
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	3 900	
	En cours de production de biens	BN	BO	5 000	
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	208 759	
ACTIF CIRCULANT	Autres créances (3)	BZ	CA	4 460	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	7 786	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	229 906	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 670	259 808
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	3 200	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise : A2L CALORIFUGE

Néant ☐ *

FACULTÉ A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10 000.....)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(32 874)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	(22 874)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		DO			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		DR			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	79 201		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	132 105		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 212		
	Dettes fiscales et sociales	DY	61 164		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	282 681		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	259 808		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	203 480		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A2L CALORIFUGE

Néant ☐ *

FAMILIAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : A2L CALORIFUGE										Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC						
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF					
			services*	FG	409 052	FH		FI	409 052			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	409 052	FK		FL	409 052					
	Production stockée*				FM	8 900						
	Production immobilisée*				FN							
	Subventions d'exploitation				FO							
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP							
	Autres produits (1) (11)				FQ	8						
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	417 960				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS					
	Variation de stock (marchandises)*						FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	(159)				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	286 258				
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 479				
	Salaires et traitements*						FY	119 573				
	Charges sociales (10)						FZ	39 983				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS		GA	1 670			
			- dotations aux provisions					GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC			
			Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	18				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	448 822				
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(30 862)				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	103				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM					
	Différences positives de change						GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO					
	Total des produits financiers (V)						GP	103				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 114				
	Différences négatives de change						GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT					
	Total des charges financières (VI)						GU	2 114				
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 012)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(32 874)					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A2L CALORIFUGE										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	418 063		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	450 936		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(32 874)		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
		(9)	Dont transferts de charges								A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7							
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

L'ÉVALUATION À UN SEUL TAUX DE DÉPRÉCIATION

Désignation de l'entreprise : A2L CALORIFUGE															Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations						
INCORP.							CZ	KD	D8	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
										KE	D9						
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I																
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II																
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI						
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL						
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO						
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU	26 718					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV		KW		KX					
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD	1 654				
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ						
	Avances et acomptes						LK		LL		LM						
	TOTAL III						LN		LO		LP	28 372					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T						
	Autres participations						8U		8V		8W						
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S						
	Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V	3 200					
	TOTAL IV						LQ		LR		LS	3 200					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		ØH		ØJ	31 572						
CADRE B		IMMOBILISATIONS						Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
INCORP.							par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
							à poste		à poste								
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I						IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II						IO		LV		LW		IX				
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions						IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	26 718	ML	26 718			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers						IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport						IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier						IW		MS		MT	1 654	MIU	1 654		
		Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III						IV		NG		NH	28 372	NI	28 372			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW				
	Autres participations						1Ø		ØX		ØY		ØZ				
	Autres titres immobilisés						11		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières						12		2E		2F	3 200	2G	3 200			
	TOTAL IV						13		NJ		NK	3 200	2H	3 200			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14		ØK		ØL	31 572	ØM	31 572				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ENTREPRISE ON DEMAND MASTER

Désignation de l'entreprise : A2L CALORIFUGENéant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	1 477	QB		QC	1 477
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	193	QN		QO	193
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV	1 670	QW		QX	1 670
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN		QP	1 670	QQ		QR	1 670

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venté (NP + NO + NR)		NW				Total général non venté (NS + NT + NU)	NY			Total général non venté (NW - NY)	NZ				

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*					Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations									SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ENTREPRISE ON DEMAND MASTER

Désignation de l'entreprise : A2L CALORIFUGE										Néant ☐ *			
*CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	-Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	3 200	UV	3 200	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	208 759		208 759					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	500		500					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	559		559					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	3 401		3 401					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
	Charges constatées d'avance				VS								
	TOTAUX				VT	216 420	VU	216 420	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	79 201			79 201					
	à plus de 1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A											
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 212				10 212						
Personnel et comptes rattachés		8C	10 093				10 093						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 020				16 020						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	34 753	34 753							
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	298	298							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI	132 105				132 105						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K											
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ											
Produits constatés d'avance		8L											
TOTAUX		VY	282 681				VZ	203 480	79 201				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	88 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	799	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A2L CALORIFUGE						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3									
I. RÉINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WA								
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD			WE									
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF			WG									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA			RB									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI			XX									
	Amendes et pénalités				WJ			XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7								
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7					
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %						I8			ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN							
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								NR									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			Y3				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								TOTAL I		WR							
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS	32 874						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WU								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WV								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WH								
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations				2A			WP							
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								WW								
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								WB								
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *								I6								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			WZ							
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			XA							
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F			ZN							
						Zone de développement prioritaire (art. 44 Septidécies)	PB			ZY							
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								ND									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9			Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI			XF						
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								TOTAL II		Y2							
III. RÉSULTAT FISCAL																	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				NI					XJ	32 874			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL					XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								NN					XO	32 874			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)																	

Désignation de l'entreprise : A2L CALORIFUGE

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	32 874
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	32 874

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	13 663
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne W1↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A2L CALORIFUGE															Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB											
						- Autres réserves	ZD											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD			Dividendes		ZE											
					Autres répartitions		ZF											
	Prélèvements sur les réserves	OE			Report à nouveau		ZG											
TOTAL I		OF		TOTAL II														
RESEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ													
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR													
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS													
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	52 172												
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			NQ	81 022												
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU													
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	26 024												
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV													
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	127 040												
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	286 258												
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW													
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	1 479												
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 479												
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	27 087												
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	2 550												
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*				OB	100 332												
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS													
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%									
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP																
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)																	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA																
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD																
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : A2L CALORIFUGE

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

16

Désignation de l'entreprise : A2L CALORIFUGE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 23/05/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				8	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	6
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
				RL	
Effectifs affectés à l'activité artisanale					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	409 052
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	409 052
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	8 900
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	8 908
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				ON	154 334
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	52 477
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	55 009
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	18
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	261 837
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	156 123
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	156 123
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	675 499	Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY		6	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX			
Période de référence		GY	23/05/2023	31/12/2023	
Date de cessation		HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Ligne 121

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Neant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

9 5 2 6 1 1 0 7 7 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2L CALORIFUGE

ADRESSE (voie)

30 BOULEVARD FOCH

CODE POSTAL

62120

VILLE

AIRE-SUR-LA-LYS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

50

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

DLL CONSTRUCTIONS

N° SIREN (si société établie en France)

385047543

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

50

Adresse :

N°

30

Voie

BOULEVARD FOCH

Code postal

62120

Commune

AIRE SUR LA LYS

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom de famille

LABARRE

Prénom(s)

AMANDINE

Nom d'usage

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

50

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

1135

Voie

RUE DU COMMUNAL

Code postal

62910

Commune

BAYENGHEM LES EPERLECQUES

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
- * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

9 5 2 6 1 1 0 7 7 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2L CALORIFUGE

ADRESSE (voie)

30 BOULEVARD FOCH

CODE POSTAL

62120

VILLE

AIRE-SUR-LA-LYS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Écritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR			45 991.20
31/12/2023 RE Reprise balance	45 991.20		
43870000 IJSS NETTES SUBROGATION			13.52
31/12/2023 RE Reprise balance	13.52		
COMPTES DE PASSIF			
45580000 CPTE COURANT ASSOCIES INTERETS			2 105.00
31/12/2023 RE Reprise balance		2 105.00	
42820000 DETTES PROV CONG PAY			10 093.00
31/12/2023 RE Reprise balance		10 093.00	
43820000 CH SOC / CONG PAYES			3 570.00
31/12/2023 RE Reprise balance		3 570.00	
43861000 TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE			90.90
31/12/2023 RE Reprise balance		90.90	
44863000 CAP URSSAF NPDC			151.90
31/12/2023 RE Reprise balance		151.90	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 8	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
			Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	25 240.90		25 240.90	
21540000 MAT ET OUTILLAGE	26 717.90		26 717.90	
28154000 AMORT MAT ET OUTILLA	1 477.00		1 477.00	
	1 461.00		1 461.00	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	699.00		699.00	
21830000 MAT DE BUR ET INFORM	955.00		955.00	
21840000 MOBILIER DE BUREAU	137.00		137.00	
28183000 AMORT MAT BUR ET INF	56.00		56.00	
28184000 AMORT MOBILIER BUR				
	3 200.00		3 200.00	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 200.00		2 200.00	
27510100 DEPOT GARANT LOYER	1 000.00		1 000.00	
27510300 DEPOT GARANT CARBURANT				
Total II	29 901.90		29 901.90	
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	3 900.00		3 900.00	
31100000 STOCK DE MATERIAUX	3 900.00		3 900.00	
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	5 000.00		5 000.00	
33500000 TRAVAUX EN COURS	5 000.00		5 000.00	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	208 759.32		208 759.32	
41100000 CLIENTS	162 768.12		162 768.12	
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	45 991.20		45 991.20	
AUTRES CREANCES	4 460.31		4 460.31	
42500300 AVANCE SUR FRAIS PC PRESTATION	500.00		500.00	
43702000 COMPTE PAR DEFAUT PREVOYANCE	545.52		545.52	
43870000 IJSS NETTES SUBROGATION	13.52		13.52	
44562100 TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOBILISAT	99.38		99.38	
44566000 TVA DEDUCTIBLE S/ABS	2 549.89		2 549.89	
44567000 CREDIT TVA A REPORTER	752.00		752.00	
	7 786.25		7 786.25	
DISPONIBILITES	3 573.69		3 573.69	
51210000 BANQUE LCL	4 212.56		4 212.56	
51210300 BANQUE CIC				
Total III	229 905.88		229 905.88	
TOTAL GENERAL	259 807.78		259 807.78	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N.	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 _8		Euros	%
CAPITAL	10 000.00		10 000.00	-
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	10 000.00		10 000.00	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	32 873.54		32 873.54	
Total I	22 873.54		22 873.54	
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	79 201.17		79 201.17	
16400100 PRET CREDIT DU NORD	79 201.17		79 201.17	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	132 105.00		132 105.00	
45500200 CPTE COURANT DLL CONSTRUCTIONS	130 000.00		130 000.00	
45580000 CPTE COURANT ASSOCIES INTERETS	2 105.00		2 105.00	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 211.56		10 211.56	
40100000 FOURNISSEURS	10 211.56		10 211.56	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	61 163.59		61 163.59	
42820000 DETTES PROV CONG PAY	10 093.00		10 093.00	
43100000 URSSAF	7 754.33		7 754.33	
43110000 URSSAF FORMATION CONTINUE	102.89		102.89	
43120000 URSSAF TAXE APPRENTISSAGE	99.51		99.51	
43701000 MUTUELLE EXCLUE DSN A REGU	136.38		136.38	
43703000 MALAKOFF MEDERIC	1 765.18		1 765.18	
43704000 GROUPAMA GAN VIE / MUTUELLE	2 500.63		2 500.63	
43820000 CH SOC / CONG PAYES	3 570.00		3 570.00	
43861000 TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE	90.90		90.90	
44210000 PRÉLÈVEMENTS À LA SOURCE I.R.	146.35		146.35	
44570100 TVA COLLECTEE A 20 %	27 087.32		27 087.32	
44587000 TVA/ FACT A ETABLIR	7 665.20		7 665.20	
44863000 CAP URSSAF NPDC	151.90		151.90	
Total IV	282 681.32		282 681.32	
TOTAL GENERAL	259 807.78		259 807.78	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023_8	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	409 052.40		409 052.40	
70600400 PRESTATION SERV REGIE 20%	409 052.40		409 052.40	
Chiffre d'affaires NET	409 052.40		409 052.40	
PRODUCTION STOCKEE	8 900.00		8 900.00	
71335000 VAR TRAV EN COURS	5 000.00		5 000.00	
71350000 VARIATION DE STOCKS DE PRODUIT	3 900.00		3 900.00	
AUTRES PRODUITS	7.59		7.59	
75800000 PROD DIV GEST COURAN	7.59		7.59	
Total des Produits d'exploitation	417 959.99		417 959.99	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	159.16		159.16	
60111000 ACHAT MATIERES PREMI	1 520.15		1 520.15	
60910000 R.R.R. OBTENUS SUR ACHATS M.P.	1 679.31		1 679.31	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	286 257.96		286 257.96	
60430000 SOUS TRAITANCE PREST SERVICE	41 992.00		41 992.00	
60500000 ACHAT DE MATERIEL EQUIPEMENTS	2 576.02		2 576.02	
60616000 CARBURANTS VEHICULES	6 307.53		6 307.53	
60630000 FOURNITURES CONSOMMABLES NO	1 172.81		1 172.81	
60631000 PRODUITS D'ENTRETIEN	379.69		379.69	
60632000 FOURN POUR PERSONNEL	12 409.24		12 409.24	
60633000 PETIT OUTILLAGE	459.98		459.98	
60636000 VETEMENTS DE TRAVAIL	174.00		174.00	
60641000 FOURN DE BUREAU	873.12		873.12	
60680000 AUTR MAT ET FOURN	88 148.42		88 148.42	
61100200 SS TRAITANCE FABRICATION	7 603.69		7 603.69	
61320000 LOCATION IMMOBILIERE	6 600.00		6 600.00	
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	55 009.05		55 009.05	
61352000 LOCATION VEHICULES	17 093.42		17 093.42	
61352100 LOCATION LOGICIEL	585.93		585.93	
61400000 CHARGES LOCATIVES	1 734.00		1 734.00	
61600000 ASSURANCE	924.00		924.00	
61600200 RESPONSABILITE CIVILES	1 733.50		1 733.50	
61661000 ASSURANCE EMPRUNT CIC	0.32		0.32	
61860000 FORMATION PROFESSIONNELLE	4 863.00		4 863.00	
62261000 HONORAIRE EXPERT COMPTABLE	1 474.15		1 474.15	
62264000 HONORAIRES DE PRESIDENCE	24 550.00		24 550.00	
62300000 PUB.PUBLICATION.REL.PUBL.	533.53		533.53	
62310000 ANNONC ET INSERT	189.00		189.00	
62341000 CADEAUX CLIENTELE	1 363.56		1 363.56	
62510200 CARBURANT PC PRESTATIONS	3 221.39		3 221.39	
62510300 RESTAURATION PC PRESTATIONS	516.14		516.14	
62510700 INDEMNITES KM PC PRESTATIONS	321.00		321.00	
62511101 REMB. FRAIS KMS	1 600.00		1 600.00	
62600000 TELEPHONE	560.49		560.49	
62722000 COMM ET FRAIS SUR EMPRUNT CIC	200.00		200.00	
62731000 SERVICES BANCAIRES LCL	361.31		361.31	
62732000 SERVICES BANCAIRES CIC	159.00		159.00	
62781000 COMMISSIONS ET FRAIS LCL	124.67		124.67	
62810000 COTISATIONS	260.00		260.00	
62812000 ALARME TELESURVEILLANCE	184.00		184.00	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 8	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	Euros		Euros	%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 479.47		1 479.47	
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	595.86		595.86	
63330000 FORM PROF CONTINUE	717.49		717.49	
63350000 TAXE APPRENTISSAGE LIBER. MAJO	90.90		90.90	
63580000 AUTRES TAXES ET DROITS	75.22		75.22	
	119 572.95		119 572.95	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	100 331.55		100 331.55	
64110000 SALAIRES	10 093.00		10 093.00	
64120000 PROV. CONGES PAYES	2 500.00		2 500.00	
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	6 648.40		6 648.40	
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS				
	39 983.12		39 983.12	
CHARGES SOCIALES	27 903.33		27 903.33	
64510000 COTIS U.R.S.S.A.F	1 325.10		1 325.10	
64520000 COTIS MUTUELLES	5 792.69		5 792.69	
64530000 COTIS CAISSE DE RETR	3 570.00		3 570.00	
64590000 PROV. AUTRES CHARGES SOCIALES	412.00		412.00	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	980.00		980.00	
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				
	1 670.00		1 670.00	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 670.00		1 670.00	
68112000 DOT. AMORT IMMO CORPORELLES				
	17.56		17.56	
AUTRES CHARGES	17.56		17.56	
65800000 CHARG DIV GEST COUR				
	448 821.90		448 821.90	
Total des Charges d'exploitation				
	30 861.91		30 861.91	
Résultat d'exploitation				
	102.86		102.86	
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1.86		1.86	
76510000 ESCPTES S/FRAIS BANCAIRES LCL	101.00		101.00	
76520000 ESCOMPTES SUR FRAIS BANC CIC				
	102.86		102.86	
Total des Produits financiers				
	2 114.49		2 114.49	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	9.49		9.49	
66116000 INT/ EMPRUNTS	2 105.00		2 105.00	
66150000 INTERETS DU CPTÉ COURANT ASSOC				
	2 114.49		2 114.49	
Total des Charges financières				
	2 011.63		2 011.63	
Résultat financier				
	32 873.54		32 873.54	
Résultat courant avant impôts				
	418 062.85		418 062.85	
Total des produits				
	450 936.39		450 936.39	
Total des charges				
	32 873.54		32 873.54	
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)				

A2L CALORIFUGE
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 30 Boulevard Foch
62120 AIRE SUR LA LYS
N° SIREN 952 611 077

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 26 JUIN 2024

Le 26 Juin 2024, à 16 heures, les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidente.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents.

Sont présents :

- Amandine LABARRE, Directeur Général propriétaire de 50 actions
- Sarl DLL Constructions, propriétaire de 50 actions, représentée par son gérant Monsieur Alexis LEURENT

Les actionnaires présents représentant la totalité des parts composant le capital social.

Madame Labarre dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la présidente ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- le texte des projets de résolution.

Madame Labarre déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, quitus à la Présidente ;
- Affectation des résultats ;
- Rémunération du Président

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par Madame Labarre, Directeur Général, relatif au premier exercice clos le 31 Décembre 2023 approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître une perte de 32 873 €. L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Directeur Général de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 32.873 € au report à nouveau dont le montant débiteur s'élèvera à 32.873 €.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE AL'UNANIMITE.

TROISIÈME RÉOLUTION

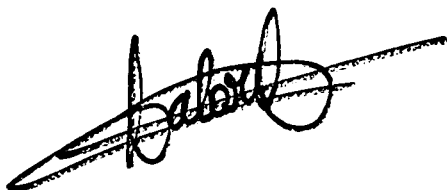
L'Assemblée Générale fixe la rémunération du Président la SARL DLL Constructions à 15 370 € HT pour l'exercice 2023.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures, après signature du présent procès-verbal.

Le Directeur Général, pour la SAS A2L Calorifuge

Amandine LABARRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Labarre', with a long horizontal stroke extending to the right.